



Pour diffusion immédiate : 12/08/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL ADOPTE DE NOUVELLES LOIS VISANT À RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS LES RUES, À PRÉVENIR LES DÉCÈS SUR LA ROUTE ET À LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS AVEC DÉLIT DE FUITE

La législation (A.1007-A/S.2021-A) autorise les municipalités à abaisser les limites de vitesse à 40 km/heure

La législation (A.3964/S.9163) alourdit les amendes infligées aux conducteurs qui quittent le lieu d'un accident de voiture sans le signaler

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un ensemble de lois visant à renforcer la sécurité dans les rues, à prévenir les accidents mortels liés à la circulation routière et à lutter contre les accidents avec délit de fuite. Deux nouvelles lois permettront aux municipalités d'abaisser les limites de vitesse à 40 km/heure et d'alourdir les amendes infligées aux conducteurs qui quittent le lieu d'un accident de voiture sans le signaler.

« Tous les New-Yorkais ont le droit de se sentir en sécurité lorsqu'ils circulent dans nos rues, qu'ils soient en voiture, à vélo ou à pied », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Ces nouvelles lois permettront d'éviter des tragédies et des accidents insensés en sanctionnant la conduite erratique et irresponsable. « Aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement à assurer la sécurité des New-Yorkais et à exploiter toutes les ressources disponibles pour sauver des vies. »

La législation (A.1007-A/S.2021-A) contribuera à prévenir les accidents et les décès liés à la circulation en autorisant les municipalités à abaisser les limites de vitesse à 40 km/heure. Des études révèlent que le fait de rouler plus vite entraîne des blessures plus graves et des décès plus nombreux pour les piétons en cas d'accident. En vertu de la loi en vigueur, la limite de vitesse maximale par défaut d'une ville ou d'un village ne peut être inférieure à 50 km/heure. En donnant aux municipalités la possibilité d'abaisser les limites de vitesse, cette législation améliorera la sécurité publique et permettra de réduire le nombre de décès de piétons.

Rachel May, sénatrice d'État, a déclaré : « En tant que cycliste, je sais à quel point les rues où les limitations de vitesse sont parfois trop élevées peuvent susciter des inquiétudes. Je suis fière que nous ayons pu faire passer une mesure essentielle, qui

donne aux autorités locales plus de latitude pour abaisser les limites de vitesse et réduire ainsi le nombre de décès dus à la circulation dans l'État de New York. Il est essentiel de rendre les rues plus sûres pour les piétons, les cyclistes et les autres usagers, d'autant plus que de plus en plus de personnes recherchent des quartiers où il est facile de se déplacer à pied pour y vivre et y travailler. »

Amy Paulin, membre de l'Assemblée, a déclaré : « La sécurité publique est renforcée lorsque les limites de vitesse sont abaissées. Un certain nombre de communautés dans tout l'État ont exprimé leur désir d'abaisser les limites de vitesse, notamment dans mon district. Nous devons accorder aux municipalités le droit d'adopter cette mesure pro-active et efficace pour réduire le nombre de décès et la gravité des blessures pouvant découler des accidents liés à la vitesse. »

La législation (A.3964/S.9163) vise à décourager les délits de fuite et à renforcer la sécurité publique en alourdissant les amendes infligées aux conducteurs qui quittent le lieu d'un accident de voiture sans le signaler. Les délits de fuite sont particulièrement dangereux lorsqu'une personne est blessée et que le conducteur fautif ne le signale pas, car celle-ci risque de ne pas recevoir les soins nécessaires en temps voulu. Cette législation portera la fourchette d'amendes pour avoir quitté le lieu d'un accident corporel à 750-1 000 dollars et la fourchette d'amendes en cas de récidive à 1 000-3 000 dollars.

Andrew Gounardes, sénateur d'État, a déclaré : « C'est une infraction répréhensible que de renverser quelqu'un avec son véhicule et de fuir les lieux. Aujourd'hui, mon projet de loi augmente considérablement le coût du délit de fuite, en portant l'amende à 3 000 dollars. Je remercie les militants, les législateurs et les membres de la communauté qui ont apporté leur soutien à ce projet de loi, et je remercie la gouverneure Hochul d'avoir adopté cette loi afin que les New-Yorkais soient plus en sécurité dans nos rues. »

En début d'année, un rapport publié par l'Administration fédérale chargée de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration) a révélé que, durant le premier semestre 2021, les accidents mortels de la circulation avaient augmenté de 18,4 % par rapport au premier semestre 2020, alors même que de nombreux New-Yorkais travaillaient à domicile. En outre, selon les données de la ville de New York, les accidents mortels de la circulation ont augmenté de 44 % au cours du premier trimestre de 2022, ce qui constitue le début d'année le plus meurtrier depuis le lancement du programme Vision zéro de la ville en 2014. En imposant de plus lourdes peines pour les délits de fuite, cette nouvelle loi permet de faire face à la hausse des décès liés à la circulation et de réduire les accidents sur les rues de tout l'État.

Daniel Flanzig, président de l'organisation new-yorkaise de défense des cyclistes, New York Bicycling Coalition, a déclaré : « Le fait de laisser aux municipalités la possibilité de réduire la vitesse des automobilistes dans leurs rues est une étape importante dans la stratégie de la vision zéro et la diminution des actes de violence routière. Nous nous réjouissons du fait que la gouverneure Hochul reconnaisse

l'importance d'un changement qui se faisait attendre depuis longtemps. Ces dernières années, New York a connu une augmentation spectaculaire du nombre d'accidents avec délit de fuite commis dans notre État. En alourdissant les sanctions, cette mesure dissuadera les comportements répréhensibles et améliorera la sécurité de nos adhérents dans tous les recoins de l'État. »

Amy Cohen, la mère de Sammy Cohen Eckstein, qui à l'âge de 12 ans a trouvé la mort à cause d'un conducteur en excès de vitesse en 2013, a déclaré : « Les ralentissements de vitesse sauvent des vies. C'est pourquoi la coalition pour la sécurité dans les rues de l'État de New York (NYS Safe Streets Coalition) se bat en faveur de la loi Sammy pour permettre à la ville de New York d'abaisser les limites de vitesse. Tout en poursuivant ce combat, nous nous réjouissons aujourd'hui que la gouverneure Hochul ait signé une mesure similaire qui permettra aux autres localités de l'Empire State de définir des restrictions de vitesse plus sûres dans leurs rues. Nous savons que cette mesure permettra de sauver des vies et nous remercions le membre de l'Assemblée Paulin et la sénatrice May pour leur partenariat au niveau législatif en vue de réaliser ce projet. L'année prochaine, nous comptons bien faire passer la totalité de la loi sur les droits et la sécurité des victimes d'accidents, y compris la loi Sammy. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418